

BTS ASSURANCE

RNCP 38359 | MIN. ENSEIGNEMENT SUP & RECHERCHE | Echéance enregistrement : 31/12/2027

FORMATION EN ALTERNANCE
NIVEAU V - BAC +2

DURÉE : 2 ANS - 1 350 h.



RYTHME

Formation dispensée en alternance, en présentiel sur une durée hebdomadaire basée sur 35h.

1 semaine à l'ISCB / 1 semaine en entreprise

PROGRAMME

- Culture générale et expression
- Anglais
- Culture professionnelle appliquée
- Vente et développement commercial
- Gestion des sinistres
- Relation client sinistre
- Ateliers de professionnalisation

OBJECTIFS

- Organiser et gérer une prospection
- Analyser les besoins client
- Soumettre des contrats d'assurance ou d'assistance
- Gérer des sinistres
- Entretenir la relation client



MÉTHODES & ÉVALUATIONS

- Cours magistraux, exposés, mises en situation
- Travaux pratiques et ateliers
- Groupes complets et demi-groupes
- Suivi individualisé de la Relation Centre / Entreprise
- Évaluations semestrielles écrites et orales, examens blancs, examen final

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un bac ou d'un diplôme niveau 4
- Contrat d'apprentissage : avoir entre 17 ans et 29 ans
- Contrat de professionnalisation : être demandeur d'emploi, pas de limite d'âge

DÉBOUCHÉS

Exemples de métiers : Agent(e) général(e) d'assurance, assureur(se), chargé(e) d'indemnisation, conseiller(ère) commercial en assurances, conseiller(ère) en assurance, gestionnaire de contrats d'assurance, inspecteur(trice), vérificateur(trice) de risques

Exemples de poursuites d'étude : Licence Professionnelle assurance, banque, finance..., licence en économie, gestion, finance, banque, droit..., école nationale d'assurances...

MODALITÉS & INSCRIPTIONS

- Rentrée en septembre
- Préinscription sur [Parcoursup](https://parcoursup.fr) ou sur le site de l'ISCB : iscb.fr/preinscription
- Inscription sur dossier et entretien de janvier à août.
- Délai pour signer un contrat d'alternance à partir du début de la formation : 3 mois (un accompagnement pour la recherche d'entreprise est proposé)

TARIFS

- Formation en alternance sans frais pour l'alternant et 0 reste à charge pour l'entreprise.
- Dispositif apprentissage** : Tarification selon le niveau de prise en charge dans le référentiel publié par [France Compétences](https://francecompetences.fr).
- Dispositif contrat de professionnalisation ou Pro-A** : Tarification selon le niveau de prise en charge de l'OPCO concerné.

Préparez-vous aux métiers de

L'ASSURANCE

Détails sur iscb.fr/assurance

Pour toute question relative aux difficultés particulières nécessitant un accompagnement, contactez "referent.handicap@iscb.fr"

58 rue Georges Delpérier, 37000 Tours
02 47 76 40 80 • iscb@iscb.fr • iscb.fr

